

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple- Un But – Une Foi

LOI N°08- 037 / DU = 7 NOV 2008.

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 08-007/P-RM
DU 26 SEPTEMBRE 2008 PORTANT CREATION DE L'AGENCE
NATIONALE DE TELESANTE ET D'INFORMATIQUE MEDICALE

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 30 octobre 2008 ;

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article unique : Est ratifiée l'Ordonnance N°08-007/P-RM du 26 septembre 2008 portant création de l'Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale.

Bamako, le - 7 NOV 2008

Le Président de la République,



Amadou Toumani TOURE